

PROGRAMME DE RÉSIDENCE "VILLA MARGUERITE DURAS"



Edition 2026 – Du 4 mai au 28 juin 2026

Organisé par l’Institut français du Cambodge

Ce programme bénéficie du soutien de l’Institut français dans le cadre de la Fabrique des Résidences et du groupe OCIC

L’Institut français du Cambodge (IFC) lance son appel à candidature 2026 pour le programme de résidence d’écriture “Villa Marguerite Duras” :

- **Un.e auteur.e résidant à la Villa Marguerite Duras (Cambodge)** pour un séjour de 4 à 6 semaines, entre le 4 mai et le 28 juin 2026 ;

Nous adapterons la durée du séjour en fonction du projet artistique du/de la résident.e.

Villa Marguerite Duras

Femme de lettres lauréate du prix Goncourt en 1984 pour « L’amant », l’auteure s’est brillamment investie dans de nombreux domaines, la littérature, le cinéma, le théâtre, le journalisme, jusqu’à l’écriture pour la jeunesse. Engagée dans de nombreuses causes : féminisme, lutte contre la guerre d’Algérie, revendication du droit à l’avortement, elle compte aujourd’hui parmi les auteurs les plus étudiés, certains de ses textes étant traduits dans plus de 35 langues. Nous souhaitons ainsi lui rendre un nouvel hommage en baptisant la résidence d’écriture Phnompenhoise de son nom.

Ce programme de résidence d’écriture compte parmi les événements phare de l’IFC. Il accueille chaque année 3 autrices/auteurs en résidence pour une durée de 4 à 8 semaines. Cette nouvelle résidence d’écriture contribue à renforcer le soutien de l’IFC à l’écriture, à la traduction et à l’édition, déjà engagé auprès de partenaires tels que le Sipar et le Salon du livre du Cambodge.

L'objectif est de favoriser l'émergence d'une nouvelle dynamique autour de l'écriture, en phase avec le Cambodge d'aujourd'hui, et d'amplifier l'émergence locale du secteur éditorial, pour une meilleure influence à la fois de la culture et de la langue françaises. Défendre et soutenir le livre, première industrie culturelle française, constitue en effet un véritable enjeu éducatif et interculturel, dans un pays où la majorité de la population à moins de 30 ans.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Favoriser la circulation des artistes et des idées ;
- Impulser un travail de création nourri par des relations interculturelles élargies ;
- Favoriser les rencontres avec des publics distincts, et avec des scènes artistiques locales diversifiées ;
- Permettre la création d'œuvres singulières, à la croisée des cultures.

MODALITÉS

- Disciplines : Création littéraire contemporaine (fictions, roman, bandes dessinées, poésie...) ;
- Etendue du programme : Résidence d'une durée de 4 à 6 semaines au Cambodge
- Engagements de l'artiste : Mise en place d'actions culturelles en cours de résidence, à destination des publics locaux ; Et présentation du ou des projet(s) finalisé ou en cours, à l'issue de la résidence ;

De manière complémentaire, l'IFC proposera à l'auteur.e retenu.e :

- Production d'un texte/roman graphique qui fera l'objet d'une traduction en khmer dans une collection dédiée, intitulée « Le monde extérieur : Outside », en référence à l'œuvre éponyme de Marguerite Duras (une cession de droits non exclusive sera demandée pour la publication).

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Être de nationalité française, ou résident.e en France depuis au moins 3 ans ;
- Exercer habituellement son activité en France : l'artiste doit attester de son inscription au régime des artistes auteurs (enregistré.e auprès de l'URSSAF-Auteurs) et/ou posséder un numéro SIRET

- Être dégagé.e de toute autre activité professionnelle pendant le temps de la résidence ;
- Avoir déjà été publié.e à compte d'éditeur pour le programme de la Villa Marguerite Duras.

MODALITÉS FINANCIÈRES

- Une bourse de résidence sur la base de 400 € hebdomadaires ;
- Prise en charge des frais liés au voyage :
 - Billet d'avion aller-retour depuis la France en classe économique ;
- Prise en charge du logement :
 - Accueil au Cambodge : La/le résident.e est accueilli.e dans un appartement indépendant de deux chambres situé à Phnom Penh. La/le résident.e aura également la possibilité de séjourner à l'EFEO (École française d'Extrême-Orient) à Siem Reap.

L'IFC prend également en charge :

- Pour l'auteur.e : commande d'un texte 800 € euros net (éd. livret collection Sipar/IFC, 15 000 signes environ). 500 € seront alloués pour la restitution ;

ENGAGEMENTS DU / DE LA LAURÉAT.E

- Concourir à la vie de l'Institut français : le/la résident.e s'engage à consacrer l'équivalent d'une demi-journée par semaine au partage de son travail avec le public (groupes scolaires ou autres) sous différentes formes : rencontres, lectures, ateliers d'écriture (à déterminer).
- Dégager du temps pour un échange avec les acteurs du livre
- Souscrire une assurance durant l'exécution de la présente résidence, la responsabilité des Instituts et des Ambassades ne pouvant être engagée vis-à-vis de la/du résident.e en matière de dommages aux tiers, ni d'accidents du travail le/la concernant. La/le résident.e est réputé.e avoir souscrit à cet effet les assurances nécessaires, incluant une assurance rapatriement international, avant son arrivée en Asie.
- Le/la résident.e s'engage à travailler de manière prioritaire sur le projet présenté dans sa candidature et sélectionné par le jury.
- Au cours de la résidence, le/la résident.e devra présenter une étape ou restitution de son travail de recherche au public au format libre.

L'IFC S'ENGAGE À :

- Offrir un accompagnement des auteur·es pendant la durée de la résidence afin de les mettre en relation avec les principaux acteurs impliqués dans leur projet artistique ;
- Fournir une aide aux procédures administratives ainsi qu'à l'organisation logistique du séjour, fournir un appui à la traduction et à l'interprétariat ;
- Valoriser, communiquer et faciliter la circulation des œuvres issues de la résidence.
- Mettre à disposition les espaces culturels de l'IFC, notamment la médiathèque, le cinéma, un studio d'écriture... (pendant les horaires d'ouverture) et, éventuellement, fournir un ordinateur et une imprimante.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Les différentes pièces du dossier administratif seront rassemblées dans un seul document PDF, les textes seront rédigés en français :

- Descriptif du projet précisant les motivations du séjour ; les thèmes d'écriture ; l'intérêt de la résidence dans le parcours et les éventuels projets d'édition (4 500 signes maximum)
- Précisez si votre intérêt pour la résidence est lié à un ancrage particulier dans vos recherches et expérimentations actuelles. Tout projet en lien avec le territoire concerné recevra une attention particulière.
- Portfolio (extrait de textes publiés, d'articles, liens vers des sites, extraits vidéos..., 8 pages maximum)
- CV
- Le formulaire d'inscription dûment rempli, joint à l'appel à candidature.
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport – copie recto verso)
- Attestation sur l'honneur datée, signée et accompagnée de la mention « Bon pour accord », certifiant que vous êtes l'auteur des œuvres mentionnées dans votre dossier.

CALENDRIER

Date limite de dépôt de candidature : **15 février 2026 (minuit heure française) par mail à l'adresse villa.duras@ifcambodge.com**

Semaine du 2 mars : entretien en visioconférence avec les candidat.e.s présélectionné.es

4 mai 2026 : le/la lauréat.e arrive au Cambodge

28 juin 2026 : fin de la résidence et départ du Cambodge

LES MODALITÉS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Une commission consultative procédera à la sélection du/de la lauréat.e ; elle sera composée d'un membre de l'Institut Français de Paris, de la Directrice déléguée de l'Institut français du Cambodge et de représentants des scènes artistiques et littéraires locales.

Critères de sélection :

- Le parcours professionnel du candidat ;
- La qualité et les perspectives du projet, son rapport au pays de résidence.

Annonce des résultats :

Le nom du/de la lauréat.e sera communiqué dès la finalisation des délibérations de la commission, au plus tard le 13 mars 2026.

CENSURE

Le Cambodge est un pays où s'exerce la censure. Elle concerne certaines questions politiques et les images / scènes violentes ou à caractère sexuel. Pour toutes manifestations ou communications à caractère public, la /le résident·e doit se conformer aux directives imposées par les autorités, ainsi qu'aux recommandations de l'IFC et de leurs partenaires locaux. Ne pas respecter ces recommandations ou directives entraînerait la rupture immédiate du contrat de résidence et l'annulation du versement des sommes éventuellement encore dues.

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires :

villa.duras@ifcambodge.com

1. Depuis 40 ans, Sipar est engagé auprès des populations les plus défavorisées du Cambodge. Centrée sur le développement de la lecture et la lutte contre l'illettrisme, cette ONG française opère depuis 31 ans dans toutes les régions du Cambodge avec un seul objectif : faire du livre un levier d'éducation, le porter et le rendre accessible aux populations les plus démunies.